

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**Septième Conférence des Directeurs des pêches**  
*(28 février – 4 Mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)*

**Document de travail 2**

Original: anglais

**Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins**  
**Rapport Annuel 2010**

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

[www.spc.int/fame](http://www.spc.int/fame)





Division pêche,  
aquaculture et  
écosystèmes marins

# rapport annuel 2010



FFA  
ME

T U N A  
Tuna Fisheries Data Management System  
Vessel Data lookup

Vessel Name	Company	Registered Port
Vessel No	Registration No	Country
Operator	Operator No	Operator Name
Operator Address	Operator Contact	Operator Email

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

# rapport annuel 2010



CPS

Secrétariat général  
de la Communauté  
du Pacifique





## Résumé

---

Le présent document fait état des activités menées par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins au cours de l'année 2010, ainsi que des résultats attendus en 2011. Auparavant dénommée Division ressources marines, cette Division s'appuie depuis cette année sur un nouveau plan stratégique quadriennal. Globalement, des progrès significatifs ont été accomplis, mais quelques nouveaux projets peuvent voir le jour en 2011 et compléter l'enveloppe budgétaire projets de la Division.

Le rapport est complété par quatre annexes :

- Liste des réunions et ateliers sectoriels organisés par la Division, ou auxquels elle a largement contribué ;
- Liste des ouvrages publiés ;
- Résumé des activités marquantes menées dans les pays membres ; et
- Liste détaillée des activités mises en œuvre au regard du programme de travail pour 2010

## Structure et objectifs

La Division comporte deux grandes composantes : le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière. Le bureau du Directeur de la Division supervise et apporte son soutien à ces deux Programmes.

Le but de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins est de **faire en sorte que les ressources marines de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.**

Le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière se sont fixé les objectifs respectifs suivants :

***assurer la gestion et la mise en valeur durables des ressources halieutiques côtières, littorales et aquacoles dans les États et Territoires insulaires océaniques ;***

et

***faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.***



## Progrès accomplis au regard des objectifs inscrits dans le plan stratégique

Un rapport détaillé des progrès accomplis en 2010 au regard des objectifs du nouveau plan stratégique est présenté à l'annexe 4 ; par conséquent, la présente partie comporte uniquement une synthèse des objectifs de chaque Programme, ainsi que quelques réalisations majeures. Elle propose également un rapide tour d'horizon des principaux résultats escomptés dans le programme de travail de 2011 ainsi qu'une description générale de certains projets nouveaux.

### BUREAU du Directeur

Le bureau du Directeur a pour mission d'assurer une coordination efficace et une dotation en ressources suffisantes du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière. Ses objectifs précis sont les suivants :

- Nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes ;
- Promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause, et sensibiliser le public aux problèmes relatifs aux ressources marines rencontrés par les États et Territoires insulaires océaniques.

En 2010, des progrès significatifs ont été accomplis en matière de mobilisation de ressources, notamment grâce au lancement du projet SciCOFish (10,4 millions d'UCOM affectés sur quatre ans). Le Directeur s'est rendu à Timor-Leste, un des pays participant au projet, afin d'y évoquer les priorités nationales. De plus, plusieurs autres projets ont été approuvés ; ils sont examinés dans le détail dans la partie relative au programme de travail pour 2011.

Le Groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur le milieu marin a été rétabli afin de superviser l'élaboration du cadre pour le projet Pacific Oceanscape, initiative majeure relative à la protection et la gestion de l'océan proposée par Kiribati. Ce projet a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique. Ceux-ci ont également approuvé les conclusions de l'étude sur l'avenir de la pêche en Océanie.

En parallèle de l'élaboration des divers supports d'informations et publications classiques, de nouveaux sites Internet, dès à présent en ligne, ont été mis au point au profit de la Division et des deux Programmes pêche côtière et hauturière. Ces sites s'appuient sur le nouveau système adopté dans l'ensemble de la CPS. Une étude menée au sein d'un pays membre sur l'efficacité de la diffusion des supports d'information sur les pêches a permis de donner un nouvel éclairage aux problèmes rencontrés concernant la communication de tels messages. De nouvelles méthodes de diffusion sont en cours d'élaboration. Cette année, les informations relatives aux principales questions halieutiques ont fait l'objet d'une assez large diffusion dans les médias régionaux, tant dans la presse qu'à la radio. Plus particulièrement, l'étude sur l'avenir de la pêche a été largement commentée dans les médias internationaux, même si certains se sont attachés aux aspects les plus négatifs de l'étude.

# L'avenir de la pêche en Océanie

Planifier pour les vingt-cinq prochaines années

L'étude sur l'avenir de la pêche en Océanie menée par l'Agence des pêches du Forum et la CPS, avec le concours financier de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), a pris fin en 2010. Elle est consacrée à l'évolution du secteur halieutique au cours des vingt-cinq prochaines années et jette les bases de l'élaboration d'approches stratégiques en matière de gestion et de développement durables des pêcheries aux échelons national et régional. Elle a trait aux pêcheries hauturières, côtières et dulcicoles, mais aussi à l'aquaculture.

L'étude recense à la fois les menaces et les possibilités, formule divers scénarios et définit sept objectifs majeurs assortis d'un certain nombre d'actions stratégiques en vue de les atteindre. Voici ces objectifs :

- Réformer et renforcer les services des pêches de manière à ce qu'ils améliorent leurs prestations de services ;
- Maximiser les avantages nationaux à long terme tirés des ressources hauturières ;
- Apporter un soutien aux communautés côtières ;
- Nourrir nos populations en plein essor ;
- Soutenir les « gagnants » du secteur privé ;
- Soutien des autorités (dirigeants) ; et
- Mesurer le changement.

L'étude se compose d'un rapport complet avec annexes rédigé par des consultants (140 pages), d'un rapport principal élaboré par ces mêmes consultants (40 pages), d'un rapport de synthèse rédigé en collaboration avec les hauts responsables des services des pêches (8 pages) et d'une présentation audiovisuelle de treize minutes.

Le rapport de synthèse, énonçant les sept objectifs et les quinze actions stratégiques prioritaires, a été approuvé par les Directeurs des pêches de la CPS, le Comité des pêches du Forum (FFC), et les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.

Les actions stratégiques ont des répercussions sur le mode opératoire adopté par la CPS pour mener ses activités dans les États et Territoires membres. Bien que l'Organisation dispense déjà un soutien dans nombre des domaines cités, les priorités devront être réorganisées.





## Programme pêche côtière

Le Programme pêche côtière vise les objectifs suivants :

**Objectif 1 :** Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la Politique d'Apia<sup>1</sup>.

**Objectif 2 :** Fournir un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable, à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie.

**Objectif 3 :** Développer la pêche littorale durable dans les États et Territoires insulaires océaniques, afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique.

Le premier objectif porte essentiellement sur l'amélioration des capacités d'évaluation et de gestion des ressources halieutiques côtières. Deux autres pays océaniques disposent désormais des capacités requises à l'échelon national pour conduire des évaluations des ressources destinées à l'aquariophilie marine, et des plans de gestion propres à certaines formes de pêche ont été convenus avec des parties prenantes des Îles Cook, de Kiribati et des États fédérés de Micronésie. Dans trois États et Territoires, des améliorations ont été apportées à la législation sur l'aquaculture et la pêche côtière, et d'autres activités connexes sont prévues d'ici à la fin de l'année. Les programmes de gestion communautaire ont été perfectionnés dans quatre pays de la région, en vue d'autonomiser les communautés et d'améliorer la gestion des ressources. La majeure partie de ces activités nécessitent l'organisation de larges consultations à l'échelon national, afin de remporter l'adhésion des intervenants.

<sup>1</sup> La Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière pour 2008-2013, connue sous le nom de Politique d'Apia, a été entérinée en 2008 à l'occasion de la quatrième réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum.



## Formation à l'évaluation des ressources

*Aider les Tonga à surveiller et à gérer leurs ressources en holothuries et en trocas*

PPC

En 2010, une des activités réalisées dans le cadre du projet SciCoFish, financé par l'Union européenne, s'est centrée sur l'amélioration des capacités du service des pêches et de l'environnement des Tonga en matière de collecte de données de recensement utiles à la gestion des ressources. Les Tonga ont demandé en urgence une aide de la CPS pour évaluer leurs stocks d'holothuries et formuler des recommandations de gestion suite aux craintes de grave surpêche suscitées par une forte augmentation du volume de production. La formation fait partie d'un ensemble d'activités conduites dans le cadre du projet, le but étant de renforcer les capacités nationales en matière de suivi des ressources et d'utilisation des résultats pour améliorer leur gestion.



La formation comprenait des cours théoriques sur les diverses méthodes de recensement des invertébrés, la couverture spatiale, l'identification des espèces, la mesure et l'enregistrement des tailles des individus observés, l'identification des habitats, l'estimation de la composition des habitats, la gestion des données, la sécurité des opérations de terrain, et des questions générales de planification et de mise en œuvre. Côté formation pratique, les exercices de terrain portaient sur la mise en application de tout ce qui a été enseigné pendant les cours théoriques et le commencement d'une évaluation exhaustive destinée à fournir les informations nécessaires à la gestion des ressources.

Six agents du service des pêches et de l'environnement des Tonga ont participé à la formation à l'évaluation des ressources en invertébrés dans l'archipel de Vava'u aux Tonga. La formation était axée sur les espèces d'holothuries et de trocas, mais d'autres invertébrés dont les bécotiers et la composition des habitats ont aussi été recensés. Après l'évaluation des ressources dans chaque station d'étude, l'équipe de recensement a vérifié les informations recueillies afin d'en assurer la cohérence. Les méthodes utilisées pour le recensement des populations comprenaient le *manta tow* (plongeur tracté), le comptage le long de transects en bandes à faible profondeur, la recherche chronométrée sous l'eau, les plongées à faible profondeur pour la recherche des trocas, et les plongées profondes pour la recherche des holothuries.

Le service des pêches et de l'environnement des Tonga a choisi de former des agents titulaires d'un brevet de plongée en scaphandre autonome et compétents sous l'eau. Le gouvernement a également mis à la disposition de l'équipe du matériel de recensement (bouteilles et matériel de plongée), un bateau répondant aux conditions de sécurité et un pilote de bateau.

Le Chargé de recherche halieutique spécialiste des invertébrés de la CPS a dispensé la première formation, encadrement et mentorat inclus, en novembre. Après son départ, l'équipe de recensement a poursuivi le travail et terminé l'évaluation des invertébrés des archipels de Vava'u et de Tongatapu. Début 2011, l'équipe s'attaquera à Ha'apai. Dès que l'évaluation sera terminée dans les trois archipels, certains membres de l'équipe seront choisis et détachés à la CPS pour se former à l'analyse des données, établir des rapports sur l'état des ressources en trocas et en holothuries et élaborer puis mettre à l'étude des plans de gestion de ces ressources.

Pour ce qui est de l'aquaculture, trois États et Territoires de la région se sont dotés de nouveaux plans de développement servant à orienter l'expansion de ce secteur en plein essor. Les agents de la CPS continuent d'apporter leur soutien aux mini-projets conduits par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) dans six pays de la région, initiatives qui ont débouché sur des résultats utiles et ont permis à cinq étudiants de décrocher un diplôme universitaire de deuxième cycle en aquaculture cette année. La CPS participe également à l'organisation de la Conférence régionale « *Tahiti aquaculture 2010* », au cours de laquelle sera notamment présentée une analyse de la filière de la crevette de mer. Grâce à un atelier organisé à Honiara par la Section aquaculture, les agents de neuf États et Territoires insulaires océaniques où est pratiquée l'exportation d'espèces aquacoles d'aquarium saisissent désormais mieux les obligations procédurales découlant de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le commerce de ce type de produits sera ainsi facilité.

## Tahiti Aquaculture 2010

### *Biosécurité des espèces aquatiques : une priorité*

L'une des activités phares de la Section aquaculture en 2010 a consisté dans l'organisation de la Conférence « *Tahiti Aquaculture 2010* » en collaboration avec la Présidence de la Polynésie française, le Haut-commissariat de la République en Polynésie française et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). Plus de 160 participants venus du Pacifique, d'Asie et des collectivités françaises d'Outre-mer ont assisté à cette conférence. Avec le concours du Fonds Pacifique, la CPS a organisé la venue de participants des Fidji, du Samoa, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Cook, des Îles Salomon, des Tonga, des Îles Mariannes du Nord, de Palau, des Îles Marshall, de Vanuatu et de Wallis et Futuna.



Les participants à la conférence et les pays insulaires du Pacifique ont à nouveau inscrit la biosécurité à la liste des grandes questions qui influent sur le développement de l'aquaculture, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Les pays ont mis en avant les difficultés considérables qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de mesures de gestion efficaces des maladies des animaux aquatiques, en raison du peu de moyens et de connaissances spécialisées qu'ils possèdent dans ce domaine ainsi que de leur fragmentation. C'est à partir de ce constat qu'a été réitérée la nécessité de mettre en place un cadre régional sur la biosécurité dans les États et Territoires insulaires océaniques. Un document de réflexion sur la biosécurité sera élaboré et présenté à la septième Conférence des Directeurs des pêches en février 2011 afin d'obtenir leur approbation pour l'élaboration d'un cadre régional sur la biosécurité. L'objectif du projet est d'améliorer les capacités des États et Territoires insulaires océaniques en matière de gestion des risques posés à la biosécurité des secteurs halieutiques et aquacoles, en particulier compte tenu des effets néfastes qu'ils pourraient avoir sur le commerce et les plus démunis.

De nombreuses études ont établi de manière répétée que la mise en place de dispositifs de concentration du poisson (DCP) constitue l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer la productivité de la pêche côtière et exploiter de manière viable les ressources de thonidés de surface. Toutefois, seuls quelques pays sont en mesure de poursuivre les programmes relatifs à ces dispositifs. En 2010, les agents en charge du développement de la pêche ont concentré leurs efforts sur le renforcement des capacités des services des pêches dans les domaines suivants : commande du matériel nécessaire à l'installation de DCP, mouillage et entretien de ces dispositifs, offre de formations sur les méthodes de pêche, et suivi des prises afin de démontrer les avantages retirés. En place au Samoa, aux États fédérés de Micronésie, à Kiribati, à Tuvalu, à Nauru et aux Îles Marshall, ce type de programme a contribué au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus. Parmi les autres avancées réalisées, on relève : la formation de pêcheurs, ainsi que d'équipes de recherche et de sauvetage, ce qui a permis d'améliorer la compréhension des

questions relatives à la sécurité en mer ; ainsi que des expériences et démonstrations fructueuses de remplacement d'hameçons en Nouvelle-Calédonie et aux Samoa américaines, visant à limiter les captures accidentelles de tortues par des palangriers thoniers.

Les paragraphes ci-dessus soulignent les résultats obtenus dans le cadre d'activités entreprises par chacune des trois sections composant le Programme pêche côtière, mais il n'en est pas moins souvent nécessaire d'adopter une approche intégrée. Aux Îles Cook, par exemple, le développement de la pêche sportive de la banane de mer a requis l'élaboration d'un plan de gestion de cette activité, la réalisation de guides de formation, et l'organisation de campagnes publicitaires ciblant les adeptes de la pêche sportive à l'étranger. Ces efforts ont débouché sur la création de plusieurs entreprises et sur la hausse de la fréquentation touristique, tout en permettant de réduire la pression exercée sur les stocks lagonaires par la pêche commerciale. Une approche coordonnée a également été appliquée à Nonouti (Kiribati) afin de résoudre les problèmes posés par la surpêche dans le lagon et de proposer des activités de remplacement à la population locale.

## DCP mouillés dans le lagon

### *Une des réponses apportées à la gestion de la pêche*

Début 2010, le Chargé de la gestion de la pêche côtière a consulté les populations locales de 8 des 10 villages composant Nonouti. Ces consultations ont permis de formuler des recommandations au Conseil insulaire de Nonouti concernant la création d'activités susceptibles de remplacer la pêche récifale classique. Parmi les problèmes évoqués figure la baisse des captures dans les zones lagonaires, ce qui pousse les pêcheurs à s'éloigner davantage de leur village. L'augmentation de l'effort de pêche et l'utilisation de filets sont les principaux responsables de l'affaiblissement des stocks de poissons lagonaires.

Plusieurs idées ont été proposées, notamment la création d'aires marines protégées, la réglementation de l'utilisation de filets et le mouillage de DCP au large, pour constituer le point de départ de la reconstitution des stocks de poissons du lagon. Par ailleurs, l'expérimentation de DCP dans le lagon a été préconisée, ces derniers pouvant aussi aider à régénérer les stocks. Traditionnellement, les DCP installés dans le lagon sont utilisés par les canneurs pour attraper des appâts. Ils servent en effet à concentrer en un court laps de temps de vastes bancs de poissons-appâts ainsi que d'autres espèces de poissons pélagiques de lagon et de poissons de fond ; habituellement, deux semaines suffisent.

Le principe des DCP mouillés dans le lagon est identique à celui des DCP côtiers et au large : former une chaîne alimentaire en attirant des poissons-appâts vers des concentrateurs, ce qui attire de plus gros poissons. Toutefois, pour qu'un DCP attire à la fois les poissons de fond et les pélagiques du lagon, il faut que les concentrateurs des DCP de lagon soient reliés et répartis sur toute la profondeur du lagon allant du système de corps mort au fond jusqu'à au moins la moitié de la colonne d'eau. L'efficacité des DCP de lagon dépend du nombre de dispositifs de concentration installés au sein d'une zone donnée. Plus il y a de dispositifs concentrateurs dans une zone, plus le système sera productif.

À Nonouti, six systèmes de DCP lagonaires ont été fabriqués, dont trois ont été mouillés à proximité des principaux villages. L'emplacement des trois autres DCP sera déterminé par le Conseil insulaire de Nonouti et les autres villages. Du matériel nécessaire à la fabrication de DCP est entreposé dans un conteneur dans les installations du service des pêches à Tarawa. Ce matériel sera transféré au conseil insulaire de Nonouti quand de nouveaux DCP de lagon devront être fabriqués.

Le message finalement adressé au Conseil de Nonouti et aux participants des dix villages est qu'ils doivent veiller à bien remplir les fiches distribuées lors de l'atelier afin de recueillir suffisamment de données pour présenter des arguments de poids en faveur d'un financement continu des DCP de lagon et disposer d'une base d'informations pour la gestion des pêches.



## Programme pêche hauturière

Le programme de travail du Programme pêche hauturière vise trois objectifs :

**Objectif 1** : Fournir des informations scientifiques et des conseils d'excellente qualité aux instances régionales et nationales qui s'occupent de la gestion des ressources halieutiques, concernant l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région, et l'impact des captures sur l'état de ces stocks.

**Objectif 2** : Recueillir et analyser des données scientifiques exactes et complètes, et les fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région.

**Objectif 3** : Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central.

Parmi les principales avancées obtenues au titre de ce premier objectif, on relève l'achèvement de nouvelles évaluations des stocks de bonite et de thon obèse dans l'ensemble de la région. Activité qui n'avait pas été conduite depuis un certain temps, l'évaluation des stocks de bonite s'est fondée pour la première fois sur les informations découlant du programme de marquage des thonidés dans le Pacifique, ainsi que sur de nouvelles analyses de données halieutiques. Ses résultats ont suscité un vif intérêt : ils indiquent en effet que la marge de manœuvre concernant l'augmentation des prises est plus limitée qu'on ne l'imaginait jusqu'alors. L'évaluation des stocks de thon obèse a démontré que la surpêche se poursuit. Un programme de recherche de trois ans relatif aux principales espèces de requins océaniques a été mis au point, et un financement a été approuvé par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central afin d'assurer sa mise en œuvre.

Aux échelons sous-régional et national, des analyses conduites dans le cadre du programme de travail ont servi de base à l'introduction d'un nouveau système de gestion de la pêche à la palangre dans les pays membres parties à l'Accord de Nauru. En outre, un travail d'analyse relatif à l'amélioration de la gestion de la pêche à la palangre ciblant le germon a été mené au bénéfice d'autres pays membres. Les agents ont continué de dispenser des conseils relatifs aux mesures nationales de gestion des ressources thonières, et quatre rapports nationaux ou territoriaux sur l'état des stocks de thonidés ont été achevés avant la fin de l'année. Le renforcement des capacités des agents des services nationaux des pêches visant à les aider à mieux comprendre et utiliser les évaluations des stocks continue de rencontrer un franc succès. De plus, un grand nombre de ces agents envisagent désormais d'entreprendre des études formelles afin d'enrichir leurs compétences dans ce domaine.

Les agents du Programme sont parvenus à accomplir l'ensemble des tâches qui leur incombaient en matière de tenue et d'actualisation de la base de données régionale des statistiques relatives aux pêches thonières, et les estimations annuelles des prises pour 2009 ont été achevées à la date prévue. Outre l'importance qu'elles revêtent pour les pays membres, ces données permettent d'alimenter directement les évaluations des stocks susmentionnées. Davantage de pays sont désormais en mesure de gérer de manière efficace leurs propres données grâce à l'installation, dans sept d'entre eux, de la dernière version du système de gestion des données sur la pêche thonière (TUFMAN) au cours de l'année. La CPS a offert des formations

et, dans certains cas, du matériel informatique pour accompagner cette mise en place. En outre, elle a contribué à l'organisation d'une collecte de données sur les thonidés en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam. Bien que ces pays ne soient pas membres de l'Organisation, leurs pêcheries influent sur les ressources de la région. Par ailleurs, des progrès considérables ont été accomplis dans l'analyse de la composition par espèces des prises des senneurs, grâce à l'échantillonnage apparié par déversement et au prélèvement manuel par les observateurs entre 2008 et 2010.

## État des stocks de thonidés

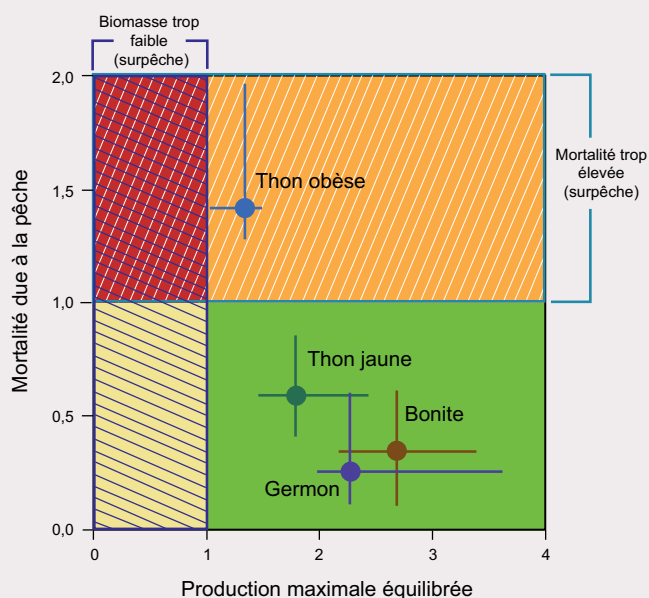
*Les évaluations révèlent que la surpêche du thon obèse se poursuit*

L'évaluation des stocks de thonidés de la région fait partie des principales activités qu'entreprend le Programme pêche hauturière au profit des États et Territoires membres. Ces évaluations sont également utilisées par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central pour la gestion des pêcheries exploitant ces ressources. Le Programme pêche hauturière est actuellement chargé de l'évaluation de l'état des stocks de germon du sud, de thon obèse, de bonite et de thon jaune. Le résultat de ce travail est présenté dans le résumé et la figure 1.

Si la biomasse des quatre espèces a connu un recul ces dernières années pour se situer à des niveaux historiquement bas, les niveaux de biomasse estimés du germon du sud, de la bonite et du thon jaune restent supérieurs au seuil correspondant à la production maximale équilibrée (PME), ce qui signifie que ces stocks sont en bonne santé. En outre, on considère que les stocks peuvent durablement absorber l'effort de pêche (ou la mortalité due à la pêche) aux niveaux actuellement pratiqués. Cela dit, à mesure que les stocks s'amenuisent et se rapprochent de leurs seuils respectifs de PME, on peut probablement s'attendre à ce que les prises, en particulier de bonite et de thon jaune, se stabilisent et connaissent éventuellement une certaine baisse par rapport aux niveaux actuels. Par ailleurs, tandis que le niveau de mortalité due à la pêche du thon jaune et l'ampleur de la baisse du stock sont jugés acceptables quand on considère le stock dans sa globalité dans le Pacifique occidental et central, les estimations révèlent que l'incidence de la pêche et le recul du stock se font beaucoup plus sentir dans la zone équatoriale, où la plupart des prises sont effectuées. Ainsi, même pour les stocks dont la santé est jugée bonne au regard des critères habituels d'évaluation des stocks, il est opportun d'agir avec précaution avant de développer davantage les pêcheries concernées.

En revanche, la biomasse du thon obèse a fléchi au point de se rapprocher du seuil de PME et l'effort de pêche n'est pas considéré soutenable à long terme aux niveaux où il est actuellement pratiqué. À partir de ce constat, le comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central a préconisé en 2010 une baisse d'au moins 29 % de la mortalité due à la pêche du thon obèse par rapport aux niveaux moyens de 2005–2008.

En 2011, le Programme pêche hauturière mettra à jour les évaluations des stocks des quatre espèces de thonidés et s'appuiera notamment pour ce faire sur les résultats des récentes activités de marquage.



**Figure 1: État des stocks des quatre principales espèces de thonidés capturées dans l'océan Pacifique occidental et central**

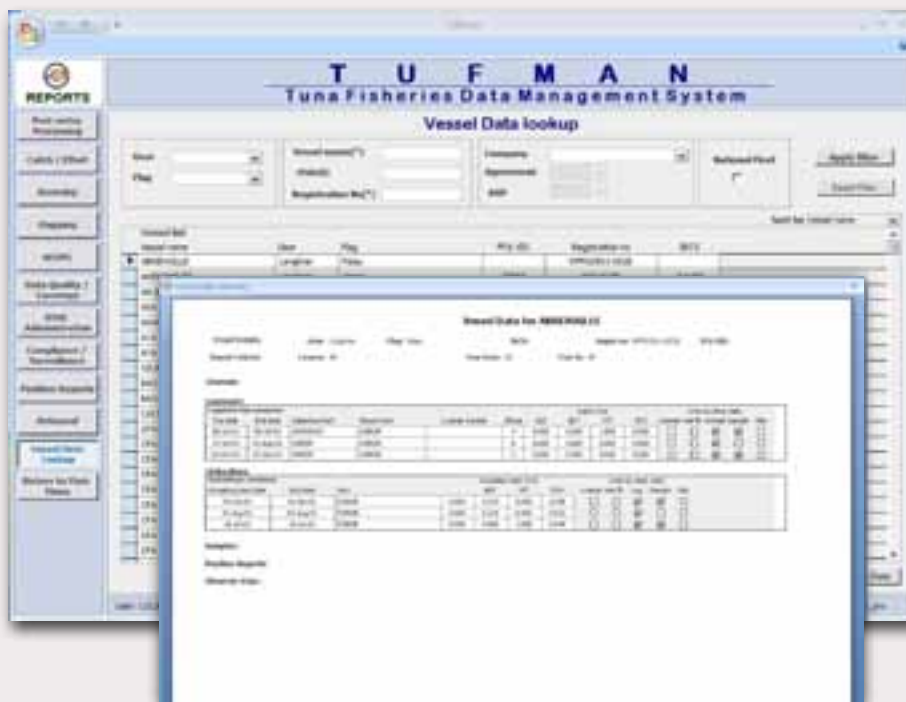
# Systeme de base de données TUFMAN

## Installation d'une version nettement améliorée dans la région

En 2010, une version améliorée (version 6) de la base de données TUFMAN a été créée et installée dans 12 pays membres, et elle devrait être installée dans deux autres pays début 2011. La base de données TUFMAN aide les États et Territoires insulaires océaniques à gérer eux-mêmes leurs données nationales sur la pêche thonière. La version 6 apporte une amélioration considérable au système, notamment grâce aux caractéristiques suivantes :

- Transfert des données sur SQL Server 2008, comportant de nombreux avantages en termes de rapidité, de stabilité des données et de sécurité.
- Modifications importantes apportées à l'interface : écrans plus grands à taille modulable, menu système amélioré, assistance pour les petits écrans, notamment des portables.
- Nouvelles fonctionnalités, dont le module de consultation des données sur les navires qui permet à l'utilisateur de visualiser toutes les données concernant un navire ou une licence unique.
- Améliorations des modèles de rapport, dont le module de rapport à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central qui permet de générer des tableaux et des figures, pour l'envoi par les États du pavillon des informations exigées par la Commission.
- Stabilité et traitement des erreurs nettement améliorés.

Le *Japan Trust Fund* a financé un projet devant permettre aux agents du Programme de se rendre dans tous les pays qui utilisent TUFMAN (14 en tout) pour y installer le nouveau système et former le personnel. Étant donné que l'utilisation de SQL Server nécessite l'installation de matériel supplémentaire, le Programme pêche hauturière a, en collaboration avec la FFA et le Fonds pour l'environnement mondial, acheté et installé plusieurs nouveaux ordinateurs serveurs dans la région et prévoit de nouveaux achats et installations en 2011.



En 2010, avec le soutien de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum, les programmes d'observation de la région ont continué de répondre à l'objectif de 100 pour cent de couverture des senneurs. D'ici à la fin de l'année, 150 observateurs auront été formés. Bien que la majeure partie des formations soient dispensées par des agents de la CPS, la Papouasie-Nouvelle-Guinée organise désormais ses propres cours, et d'autres pays s'emploient à renforcer leurs capacités à cet égard. De plus en plus, des formateurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres pays participent aux cours de formation organisés par la CPS, ce qui permet de développer d'importantes capacités pour la formation suivie des observateurs à l'avenir. Les programmes d'observation permettent non seulement d'obtenir une foule d'informations sur la pêche et d'améliorer le respect des règles, mais constituent aussi une source d'emploi pour environ 450 Océaniens. Dans des pays comme Kiribati et les Îles Salomon, cette profession est très prisée, et dès qu'une formation est annoncée, de nombreux candidats demandent à y participer.

Certes, la formation des observateurs a rencontré un succès retentissant, mais à l'échelon national, la préparation des données d'observation à transférer pour traitement au Programme pêche hauturière s'est révélée problématique. Le traitement des données a donc pris du retard et il faudra un certain temps avant de le rattraper. De concert avec les services des pêches, les agents du Programme pêche hauturière se sont employés à établir des procédures efficaces régissant l'envoi des formulaires à la CPS, puis celui des données traitées par l'Organisation aux pays.

## Ateliers nationaux sur les données relatives à la pêche thonière

*Acquisition des compétences de suivi dans les pays*

Le Programme pêche hauturière a tenu quatre ateliers régionaux annuels sur les données relatives à la pêche thonière entre 2007 et 2010, au siège de la CPS, à Nouméa, et organisera la cinquième édition en avril 2011. Ces ateliers visent le renforcement des capacités dans les domaines de la collecte, du traitement, de la gestion, de l'analyse et de la diffusion des données sur les pêcheries thonières nationales. En mai 2010, un atelier national sur les données relatives à la pêche thonière s'est déroulé à Honiara (Îles Salomon). L'objectif de cet atelier national rejoint celui des ateliers régionaux, mais les questions abordées concernaient plus particulièrement les Îles Salomon et les participants étaient plus nombreux. Au nombre de 28, ils venaient principalement du Ministère des pêches et des ressources marines, et travaillaient notamment sur les statistiques de la pêche, l'octroi de licences, la mise en application des réglementations et les activités d'observation. L'atelier a été animé par Deirdre Brogan, de la Section suivi de la pêche, avec la contribution de cadres supérieurs du Ministère.



Au programme figuraient la collecte, la gestion et la diffusion des données. Après des exposés théoriques, les participants se sont répartis en quatre groupes pour travailler sur des exercices de résolution de problèmes locaux concernant la collecte des données et sur des exercices d'exploitation des données à l'aide de TUFMAN, le logiciel de gestion des données sur la pêche thonière développé par le Programme pêche hauturière. Certains des résultats, présentés au format PowerPoint, étaient assez impressionnants. Un esprit de compétition est apparu entre les groupes, ce qui a contribué à l'obtention de résultats. Un exercice de groupe consistait à installer un système de données pour la collecte de données sur la pêche artisanale. Une liste de 20 recommandations portant sur la collecte et la gestion des données a été élaborée et examinée au dernier jour de l'atelier. Comme dans plusieurs autres pays membres de la CPS, la priorité aux Îles Salomon est de faire comprendre à la flottille nationale l'importance de la collecte des données.

Des ateliers nationaux ont également eu lieu aux États fédérés de Micronésie en mars et à Nauru en juin 2010. Un atelier national axé sur les données relatives à la pêche artisanale s'est déroulé à Kiribati en décembre. D'autres ateliers nationaux sont prévus en 2011 aux Îles Fidji, aux Îles Marshall, au Samoa et aux Tonga.



Bien que les travaux de terrain des principales activités de marquage conduites dans le cadre du Programme régional de marquage des thonidés aient pris fin en 2009, deux campagnes ciblant la pêche de thon obèse à la palangrotte dans le Pacifique central ont été menées avant la fin 2010. En parallèle, les efforts se poursuivent pour ce qui est de la récupération des marques, et des dispositions ont été prises à cet effet sur l'ensemble des principaux sites de récupération. Quinze pour cent des marques ont été renvoyées, de pays aussi lointains que la Thaïlande et l'Équateur, et des analyses relatives aux déplacements des thonidés et à l'influence des DCP ont été réalisées. Le marquage du germon a posé davantage de problèmes, néanmoins des échantillons biologiques ainsi que des données ont été recueillis, et de précieux enseignements tirés de cette expérience.

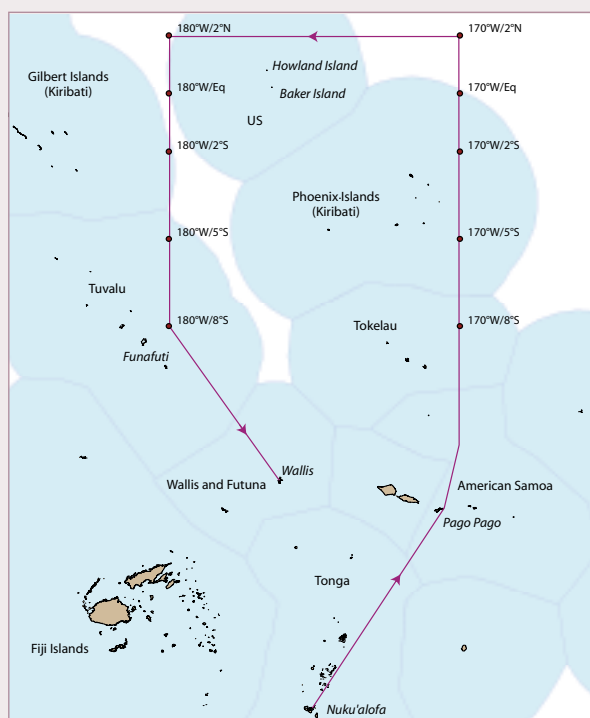
## Marquage des thonidés dans le Pacifique central

*Une cinquième campagne menée pour obtenir des informations manquantes*

Les campagnes de marquage réalisées dans le Pacifique central s'inscrivent dans le cadre du Programme régional de marquage des thonidés, qui a débuté en août 2006 dans le but de marquer et de relâcher des thons tropicaux dans l'ensemble du Pacifique occidental et central. Les campagnes menées dans le Pacifique central visent à capturer et à marquer des thons dans les zones où l'engin de pêche des canneurs n'est pas efficace, faute de secteurs où évoluent les poissons appâts. Elles s'appuient sur des engins particuliers de pêche à la traîne conçus à Hawaii et ciblent les bouées océanographiques du réseau TAO (Tropical Atmosphere Ocean) mouillées à l'est de la ligne de changement de date, ce qui a permis d'améliorer la couverture spatiale globale des marques posées dans le cadre du Programme régional de marquage des thonidés et d'augmenter le nombre de thons obèses marqués, puisqu'ils sont rarement pris aux engins des canneurs dans la partie occidentale du Pacifique occidental et central.

Dans l'optique d'élargir la couverture des opérations de marquage à l'ouest de la ligne de changement de date, il a été décidé d'affréter le navire *Pacific Sunrise*, navire polyvalent de 22 mètres de long, immatriculé au port de Nuku'alofa, beaucoup plus proche de la zone visée qu'Honolulu, point de départ de toutes les campagnes précédentes en direction du Pacifique central. Le navire a quitté les Tonga le 13 novembre avec six personnes à son bord, dont le capitaine Eti Palu, Bruno Leroy (chef de campagne, CPS), Malo Hosken (assistant de marquage, CPS) et quatre membres d'équipage des Tonga. Après une escale à Pago Pago pour un ravitaillement en carburant, le navire a fait route vers 10 bouées océanographiques mouillées de long du méridien 170° O et 180, passant successivement par les ZEE de Tokelau, de Kiribati/Îles Phoenix, des îles Howland et Baker, de Kiribati/Îles Gilbert et de Tuvalu. La campagne s'est achevée à Mata'utu (Wallis) le 7 décembre à l'issue d'un périple de 3 200 milles marins.

Quatre concentrations de thonidés ont été repérées et pêchées, ce qui a permis de marquer et de relâcher 6 359 thons, dont 58 ont été marqués à l'aide de marques enregistreuses. Sur l'ensemble des poissons marqués, 96 % étaient des thons obèses, ce qui donne une augmentation de 34 % du nombre de marques posées pour cette espèce dans le cadre du Programme régional de marquage. Ce résultat confirme la validité du choix stratégique du Pacifique central pour obtenir des informations manquantes, puisqu'il a permis de marquer un nombre considérable de thonidés dans cette partie du Pacifique occidental et central et d'augmenter sensiblement le pourcentage de thons obèses marqués et relâchés.



Parmi les autres travaux conduits par la Section en charge du suivi et de l'analyse de l'écosystème, on relève une analyse exhaustive de l'incidence des conditions océanographiques sur la pêche ciblant le germon, une étude relative à l'efficacité des aires marines protégées en haute mer, et les premières applications du modèle de simulation spatiale de l'écosystème et de la dynamique des populations (SEAPODYM) portant sur les zones économiques exclusives (ZEE) des pays.

## Initiatives Corail pour le Pacifique Sud (CRISP)

Ce projet vise à envisager l'avenir des milieux uniques que représentent les récifs et celui des populations qui en dépendent, et à mettre en place des stratégies et des projets destinés à préserver leur biodiversité ainsi qu'à développer les services économiques et écologiques qu'ils apportent tant à l'échelon local que mondial.

Étant donné que 2010 constitue la dernière année complète du projet, une place prépondérante a été accordée à la publication et à la diffusion des résultats. Les principales publications sont indiquées à l'annexe 2. Ce projet a bénéficié d'une très bonne visibilité, tout particulièrement au sein des Territoires francophones. De plus, quelques activités de terrain ont continué d'être conduites en 2010. On peut notamment citer les essais de capture et d'élevage de post-larves de poisson réalisés sur l'île de Kiritimati (Kiribati), la poursuite du marquage de requins, ainsi qu'une enquête sur la biodiversité et les ressources marines des îles Chesterfield (Nouvelle-Calédonie), menée conjointement avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).



### Les Chesterfield

*Évaluation pluridisciplinaire d'un carrefour océanique*

CRISP

Situé au cœur de la mer de Corail, à mi-chemin entre le parc marin de la Grande barrière de corail (Australie) et les lagons de la Nouvelle-Calédonie, deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'archipel des Chesterfield est un point chaud de la biodiversité.

Le principal objectif de cette mission emmenée par le PROE et Conservation International était de procéder à une évaluation rapide de la biodiversité, centrée sur les coraux, les invertébrés et les poissons de récif commercialisés. Cinq scientifiques, chargés des études et inventaires en plongée, se sont employés à fournir des données de synthèse et des recommandations pratiques aux gestionnaires des ressources de Nouvelle-Calédonie. L'équipe était complétée par un ornithologue et un spécialiste des mammifères marins.

Une deuxième équipe, composée d'experts français et australiens, s'est consacrée au vaste programme de marquage des requins SharkCal. Ce programme, dirigé par Éric Clua (CRISP/CPS) et Jonathan Werry (Griffith University), vise à évaluer la connectivité entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie pour les grands requins (tigre, bouledogue et grand blanc), afin d'améliorer dans le même temps la connaissance de leur écologie. Le programme s'appuie sur la pose de marques (acoustiques, SPOT5 et enregistreuses), la photo-identification et le prélèvement d'ADN.

Une troisième équipe a tourné un film documentaire de 52 minutes, coproduit avec Cinemarine, l'Agence des aires marines protégées et ARTE Allemagne. Ce film s'attarde sur la biologie et l'histoire des Chesterfield, présentant notamment des images et des informations sur la faune, l'histoire d'épaves célèbres, comme Isabella, et la chasse à la baleine et l'exploitation de guano qui se produisaient autrefois dans ce remarquable groupe d'îles.



## Activité transversale : promotion de l'égalité des sexes



La mise en œuvre du projet SciCOFish a donné l'occasion d'entreprendre une analyse approfondie des mesures qu'il convient de prendre si l'on veut améliorer les avantages retirés par les femmes, grâce à l'augmentation de leur participation dans divers domaines intéressant la science et la gestion des ressources halieutiques côtières et hauturières. La situation actuelle a fait l'objet d'une étude dans trois pays. L'étude a permis de déterminer et d'évaluer les obstacles qui entravent la participation des femmes, de définir des mesures susceptibles d'abattre ces barrières, de repérer les domaines où des interventions ciblées sont possibles, d'élaborer un ensemble d'outils de promotion de l'égalité hommes-femmes en vue de renforcer la participation de celles-ci aux sciences halieutiques et à la gestion des ressources connexes, et d'assortir ces outils d'indicateurs sexospécifiques.

# Moyens humains et financiers

Le budget rectificatif 2010 de la Division s'élève à 10,8 millions d'UCOM (ce qui équivaut à 11,3 millions de dollars des États-Unis d'Amérique aux taux de change actuels ; tableau 1).

Tableau 1 : Budget rectificatif de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour l'année 2010 (en UCOM)

	Bureau du Directeur	PPH	PPC	Total
Récurrentes	498 700	1 350 200	1 619 900	3 468 800
Projets	152 100	4 993 900	2 218 500	7 364 500
<b>Total</b>	<b>650 800</b>	<b>6 344 100</b>	<b>3 838 400</b>	<b>10 833 300</b>

(Note: La cellule de coordination du CRISP, entièrement financée par une enveloppe projets, est rattachée dans ce tableau au Programme pêche côtière.)

Comme prévu, au cours du premier semestre 2010, le budget du Programme pêche côtière s'est trouvé un peu juste, bien que, par rapport à 2009, une légère hausse des fonds du Programme ait été observée grâce au retour des taux de change à des niveaux plus habituels.

Le Programme pêche côtière a tiré parti d'un nouveau projet financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), qui vise à améliorer le suivi de l'incidence du changement climatique sur la pêche côtière. En outre, le Programme pêche hauturière a obtenu des fonds supplémentaires, destinés à l'offre de services scientifiques, de la part de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, ainsi qu'une subvention accordée par la Nouvelle-Calédonie en vue de financer les activités de saisie des données. Par ailleurs, les deux Programmes ont bénéficié des substantiels fonds supplémentaires octroyés par l'Union européenne (UE) au titre du projet SciCOFish (Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanique) lancé en milieu d'année.

## Effectifs de la Division

À la mi-2010, la Division comptait 64 agents au total (dont 26 femmes) (tableau 2).

Tableau 2 : Effectifs de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins au 1er septembre 2010

	Bureau du Directeur	PPH	PPC	Total
Cadres	3	23	13	39
Agents techniques	2	16	1	19
Personnel administratif	1	1	4	6
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>18</b>	<b>64</b>

(Note: La cellule de coordination du CRISP, entièrement financée par une enveloppe projets, est rattachée dans ce tableau au Programme pêche côtière.)

Ces chiffres sont similaires à ceux relevés en 2009, même si des procédures de recrutement ont dû être engagées pour plusieurs postes. En 2010, un certain roulement du personnel a été observé ; deux postes de Directeur de section sont ainsi restés vacants plusieurs mois au sein du Programme pêche côtière, avant l'entrée en fonction des nouveaux agents.

On compte seize nationalités différentes parmi les cadres professionnels, et neuf des 42 postes étaient détenus par des Océaniens. Les agents techniques sont principalement chargés de la saisie des données, même si les techniciens de laboratoire et les spécialistes de l'édition figurent également dans cette catégorie. Certains agents sont détachés dans les services des pêches de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des États fédérés de Micronésie.

## Nouvelle organisation de la Division

Depuis le début de l'année 2010, le Programme pêche côtière se compose des trois sections suivantes : science et gestion halieutiques côtières, aquaculture, et développement de la pêche côtière. Chaque section répond à l'un des objectifs du programme de travail en matière de pêche côtière.

La structure du Programme pêche hauturière a également été modifiée : la Section statistique et suivi a été scindée en deux sections, l'une consacrée à la gestion des données, l'autre au suivi. Cette transformation reflète l'augmentation de la charge de travail et des effectifs dans ces deux domaines.

La Cellule information halieutique relève désormais du bureau du Directeur, de même qu'un poste relatif à la communication et au traitement administratif des projets financés par l'UE ; ces deux activités sont au service des deux Programmes.

Comme convenu, au début de l'année 2010, l'agent chargé de l'aquaculture d'eau douce au sein du Programme pêche côtière a été muté de Nouméa à Suva. Un nouveau Chargé de la formation et de la coordination des observateurs a été récemment recruté ; il exerce ses fonctions à Pohnpei. Ces deux décisions de décentralisation ont été motivées par la volonté de rapprocher les agents des pays où ils conduisent la majeure partie de leur travail, afin d'améliorer l'efficacité des services et de réaliser des économies.

# Aperçu du programme de travail pour 2011

Le programme de travail pour 2011 sera élaboré dans le détail au début de l'année 2011, sous le même format que celui de 2010 (annexe 4). Il sera examiné par les Directeurs des pêches lors de leur Conférence qui se tiendra début mars, et adapté en fonction des nouvelles priorités qu'ils fixeront. Les activités ainsi que les objectifs connexes sont confiés à des agents précis, et constituent les plans de travail au regard desquels sont évalués les résultats de ceux-ci au fil de l'année.

Conformément aux objectifs du plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, le Directeur et les agents s'emploieront à renforcer les liens noués avec les parties prenantes, à savoir leurs homologues des services nationaux des pêches, d'autres organismes régionaux, les partenaires apportant une assistance financière, et certaines organisations internationales. La Cellule information halieutique, qui relève du bureau du Directeur, a pour mission de fournir des informations qui permettront d'améliorer la prise de décision et la sensibilisation du public au sujet des questions relatives aux ressources marines. Le Directeur supervise la mise en œuvre du programme de travail de la Division, ainsi que la gestion des projets d'envergure faisant intervenir les deux Programmes.

Il est possible d'évaluer les résultats obtenus en examinant les points suivants : mise en œuvre des activités inscrites au programme de travail (au moins 80 pour cent) ; conclusions des réunions consultatives organisées avec les agents des services des pêches ; mobilisation de ressources supplémentaires engagées au titre de projets (au moins un nouveau projet d'envergure) ; et production, diffusion et incidence des supports d'information. On entend généralement par résultats des projets le respect des obligations administratives et de celles relatives à la présentation de rapports, tandis que les retombées des projets constituent les activités mises en œuvre par les Programmes.

Les objectifs du Programme pêche côtière peuvent être résumés comme étant la gestion durable des ressources halieutiques côtières, le développement de l'aquaculture, et le développement de la pêche côtière dans la limite des ressources disponibles. Parmi les activités récurrentes, on relève l'établissement d'accords de gestion (aux échelons communautaire et national) en se fondant sur des évaluations fiables des ressources ; la planification des activités de recherche et développement dans le domaine de l'aquaculture, l'assistance prêtée au secteur privé devant être renforcée à cet égard ; et la promotion de techniques de pêche durables qui favorisent la protection des ressources lagunaires et récifales, notamment la pêche autour de DCP et la pêche sportive.

Parmi les résultats mesurables en matière de gestion de la pêche côtière, on note l'adoption et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources, ce qui a débouché sur l'exploitation durable des ressources halieutiques dans deux pays de la région ; la conclusion d'accords de gestion communautaire au sein de quatre communautés ; et l'amélioration de la législation sur les pêches. Les projets en cours appuient ces activités en permettant le renforcement des capacités nationales d'évaluation et de suivi des ressources (formation de 50 personnes aux méthodes d'enquête), ainsi que l'établissement de bases de données (mise au point de trois systèmes actuellement exploités).

Parmi les résultats obtenus en matière de développement de l'aquaculture et de la pêche, on note la mise en place de programmes durables de pêche autour de DCP (déploiement, entretien, suivi et enseignement des techniques de pêche) au sein d'un pays de la région, ainsi que l'établissement réussi de deux nouveaux projets aquacoles et d'un nouveau site de pêche sportive grâce au concours de la CPS.

Les domaines d'intervention du Programme pêche hauturière sont vastes et variés : évaluation des stocks, suivi de la pêche, gestion des données halieutiques, et recherche et modélisation des écosystèmes hauturiers. Parmi les résultats obtenus figurent les contributions aux évaluations régionales des stocks des principales espèces de thonidés (quatre évaluations régionales), l'offre de conseils personnalisés à chaque membre eu égard à leurs ressources thonières, conseils qui seront prochainement présentés et intégrés à un système accessible depuis Internet, et l'actualisation des bases de données nationales sur les thonidés, quinze agents ayant également été formés à l'exploitation judicieuse de celles-ci.

Les résultats attendus des projets mis en œuvre par le Programme pêche hauturière sont les suivants : l'évaluation des mesures de gestion ; l'évaluation des stocks de grandes espèces de requins ; la modélisation bioéconomique utilisée pour prévoir les retombées économiques des mesures de gestion ; et la poursuite des formations d'observateurs

et de l'expansion des programmes nationaux d'observation, dans le cadre desquels 150 nouveaux observateurs devraient être accrédités, 40 agents chargés de recueillir le compte rendu des missions formés, et trois autres formateurs nationaux des observateurs accrédités.

Des conventions portant sur plusieurs nouveaux projets ont été conclues fin 2010 pour une mise en œuvre effective en 2011.

**Programme de marquage des thonidés en Papouasie-Nouvelle-Guinée** : D'une durée de trois ans (2011-2014), ce projet sera financé à hauteur de 3 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (2,84 millions d'UCOM) par le service des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il sera administré par ce même service, bien qu'il soit prévu d'affecter près d'un tiers du budget total à l'assistance technique offerte par les agents du Programme pêche hauturière. Dans le cadre de ce projet, un programme de marquage d'envergure sera entrepris, et les capacités nationales renforcées en matière de recherche appliquée. De plus, sa mise en œuvre s'appuiera sur les systèmes et l'expérience retirés du Programme régional de marquage des thonidés. Par ce projet, ce pays océanien en développement consent un effort exceptionnel en faveur de la recherche scientifique sur les thonidés.

**DevFish 2** – Ce projet de quatre ans financé par l'UE à hauteur de 8,2 millions d'euros vise à promouvoir le développement de la filière thonière au sein des pays ACP du Pacifique, ainsi qu'à aider ceux-ci à lutter contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'Agence des pêches du Forum jouera le rôle de chef de file à cet égard ; pour sa part, la CPS mettra en œuvre des activités dont le coût est estimé à 3,3 millions d'UCOM.

**La pêche au service de la sécurité alimentaire** : D'une durée de quatre ans et doté d'un budget de 4,8 millions de dollars australiens (4,1 millions d'UCOM), ce projet vise à appuyer les mesures de gestion de la pêche hauturière élaborées par les pays membres de l'Agence des pêches du Forum via l'offre de services scientifiques. Il soutiendra également les activités conduites dans trois domaines de la pêche côtière : gestion et développement des pêcheries tournées vers l'exportation de poissons d'aquarium, développement des activités de mariculture, et assistance en vue du respect des exigences fixées par les marchés d'exportation pour les produits de la mer.

Plusieurs projets de moindre envergure mais tout aussi importants ont été approuvés. En outre, un accord de mise en œuvre a été conclu par la CPS et la Commission interaméricaine du thon des tropiques concernant deux projets conjoints financés par le Programme de recherche sur les pêcheries pélagiques de l'Université d'Hawaïi. Dans le cadre de ces projets, les répercussions de l'acidification des océans sur le thon jaune seront étudiées, et une analyse comparative des données obtenues à l'aide des marques classiques et des marques électroniques sera réalisée.

Par ailleurs, divers projets doivent encore être approuvés, ou le rôle que doit jouer la Division dans ceux-ci n'a pas encore été précisément défini, et les financements disponibles restent à confirmer. Parmi ceux-ci, on relève une demande de financement conjointe présentée par la FFA et la CPS au programme néo-zélandais d'aide internationale en vue d'appuyer le travail effectué auprès des programmes nationaux d'observation, le projet de la GTZ relatif à l'adaptation aux effets du changement climatique, le projet conduit au titre du 10e FED visant à aider le secteur privé à produire des biens commerciaux (et comprenant un volet aquaculture), une nouvelle phase du Projet océanien de gestion de la pêche hauturière financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et la demande de financement soumise au Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) mentionnée plus haut. En résumé, on observe une certaine amélioration dans la mobilisation des ressources destinées à la conduite de leurs activités par les Programmes en 2011, et il convient de saluer le travail accompli par les nombreux agents qui ont contribué à la préparation et à la formulation des demandes de financements. C'est également l'occasion pour la Division de remercier les partenaires dans le développement qui lui ont témoigné leur confiance et un soutien indéfectible.



**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**  
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : + 687 26.20.00    Télécopie : + 687 26.38.18  
[spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)    [www.spc.int/fame/](http://www.spc.int/fame/)